

Discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale

Informez-vous davantage ici sur votre droit à ne pas être victime de discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale, et comment la loi vous protège.

À quoi ressemble la discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale ?

Aperçu

Il est considéré comme illégal pour une personne ou une entreprise de vous traiter intentionnellement de manière différente en fonction de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale. Par exemple, un propriétaire viole la loi si vous demandez à louer un de ses appartements et qu'on vous dit que le propriétaire ne loue pas à des noirs. De même, il est illégal pour un employeur de refuser d'embaucher une personne de couleur en raison de sa race, de son ethnie ou de son origine nationale.

Certaines formes de discrimination illégale peuvent être plus subtiles. Par exemple, un employeur ou un fournisseur de logements ou de crédit peut adopter des politiques qui causent des dommages injustifiés et disproportionnés aux personnes d'une race, d'une ethnie ou d'une origine nationale particulière. Par exemple, le refus d'embaucher une personne ayant des antécédents judiciaires de manière disproportionnée nuit aux candidats à un emploi qui sont noirs ou latinos, plus susceptibles que les blancs d'avoir un casier judiciaire dans le système de justice pénale actuel. De nombreux types de condamnations, y compris d'anciennes condamnations, n'ont rien à voir avec la capacité d'un demandeur d'emploi à faire le travail requis. Une politique générale excluant les personnes ayant des antécédents judiciaires équivaldrait à une discrimination illégale à « impact disparate ». De plus, selon les raisons pour lesquelles cette politique particulière a été adoptée, les faits pourraient montrer que la politique était motivée par le désir d'exclure les personnes de couleur ayant un casier judiciaire, auquel cas la politique constituerait également une discrimination raciale intentionnelle illégale.

Vos droits

- Les lois fédérales anti-discrimination interdisent la discrimination dans le logement, le crédit, l'emploi et les endroits publics comme les restaurants, les cinémas, les parcs et les trains.
- On ne peut pas vous refuser un logement, un emploi ou un service dans une entreprise ouverte au public en raison de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale, et vous ne pouvez pas être facturé un prix différent en raison de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale.
- La Constitution empêche le gouvernement de vous soumettre à un traitement pire qu'une autre personne en raison de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale dans n'importe quelle situation.
- Les lois nationales et locales peuvent également offrir une protection contre la discrimination fondée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale.

Que faire si vous pensez que vos droits ont été violés

- Rassemblez tous les documents qui pourraient étayer votre réclamation - courriels, messages texte, formulaires de demande, par exemple - et localisez les personnes qui ont été témoins de la conduite discriminatoire.

- Notez une chronologie des événements et tous les faits qui vous font croire que vous avez été victime de discrimination.
- Vous pouvez montrer que vous avez fait l'objet d'une discrimination intentionnelle en pointant du doigt des personnes de race, d'ethnie ou d'origine nationale différentes qui ont reçu un meilleur traitement, ou en signalant les actions d'un propriétaire ou d'un employeur qui n'ont pas de sens dans l'absence de discrimination.
- Déterminez quelle agence gouvernementale peut traiter votre plainte. Cela peut être quelque peu déroutant car il existe des agences fédérales, étatiques et locales qui peuvent être en mesure d'aider, et le processus varie selon l'endroit où vous habitez. Commencez par les sites Web des agences fédérales : pour le logement, le ministère américain du Logement et du Développement urbain ; pour l'emploi, la Commission pour l'égalité des chances en matière d'emploi ; et pour le crédit à la consommation, le Bureau de protection financière des consommateurs.
- Votre ville ou village peut également avoir sa propre agence des droits civils ou humains qui peut vous aider.
- Ces agences vous demanderont de déposer une description de votre plainte avec toutes les pièces justificatives et mèneront une enquête sans frais pour vous. Sachez que le délai de dépôt d'une plainte peut être court. Le processus peut vous permettre de recevoir des dommages-intérêts ainsi que la possibilité d'être pris en considération pour l'emploi ou le logement en cause, et il peut exiger que l'employeur ou le fournisseur de logements modifie ses politiques à l'avenir.
- Vous pouvez également envisager de déposer une plainte devant un tribunal d'État ou fédéral.

Puis-je subir des représailles pour avoir déposé une plainte ?

- Prenez note de toute action que votre propriétaire ou employeur actuel prend contre vous après avoir pris connaissance de votre plainte ou de votre action en justice. Cette conduite pourrait violer votre droit au Premier Amendement de ne pas subir de représailles pour avoir porté plainte pour discrimination.
- Si cela se produit, vous pouvez déposer une plainte séparée auprès de l'agence appropriée pour représailles ou modifier votre action en justice pour inclure une réclamation pour représailles.

Ressources supplémentaires

Discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale au travail

Vos droits

- On ne peut pas vous refuser un emploi, une promotion ou une augmentation de salaire en raison de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale.
- Des exemples de discrimination illégale en vertu de la loi fédérale sur l'égalité des chances en matière d'emploi comprennent toute décision d'un employeur de refuser d'embaucher ou d'imposer des conditions fondées sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale. Cela comprend

également la prise de mesures telles que la fixation d'exigences d'embauche qui ne sont pas réellement nécessaires pour effectuer le travail et qui excluent les personnes en fonction de leur race, ethnie, origine nationale ou de toute autre catégorie protégée.

- La Constitution empêche également le gouvernement de vous soumettre à un traitement pire qu'une autre personne en raison de votre race, de votre ethnie ou de votre origine nationale dans n'importe quelle situation.

Discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale dans le logement

Exemples de discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale dans le logement

- Si vous demandez à louer un appartement ou à acheter une maison et qu'on vous dit que le propriétaire ne loue ni ne vend à des noirs.
- Un fournisseur de logements ou de crédit a une politique qui cause des dommages injustifiés et disproportionnés aux personnes d'une race, d'une ethnie ou d'une origine nationale particulière. Par exemple, un prêt hypothécaire vous est refusé en raison de votre race ou une agence refuse de vous fournir un prêt ou une couverture d'assurance parce qu'une propriété est située dans une zone particulière ou refuse de vous fournir un prêt ou une couverture d'assurance à des conditions égales à celles d'autres personnes.

Vos droits

- La loi fédérale sur le logement équitable interdit la discrimination en matière de logement et de prêt. La loi fédérale sur l'égalité des chances en matière de crédit prévoit également des protections contre la discrimination dans les prêts. Les deux lois interdisent explicitement la discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale.
- Les lois nationales et locales sur les droits civils/humains interdisent généralement la discrimination dans le logement et les services liés au logement.

Discrimination basée sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale dans les écoles et les collèges

Exemples de discrimination dans les écoles ou les campus

- Séparation des classes ou des activités parrainées par l'école en fonction de la race, de l'ethnie ou de l'origine nationale des élèves.
- Refus de services linguistiques aux apprenants anglais.
 - Discipliner les étudiants d'une même race, ethnie ou origine nationale, mais pas d'autres étudiants.
 - Fournir différentes ressources aux étudiants en fonction de leur race, ethnie ou origine nationale.
- Harcèlement ou profilage basé sur la race, l'ethnicité ou l'origine nationale par le corps enseignant, les camarades de classe ou le personnel de l'école.
- Ciblage d'étudiants d'une race, d'une ethnie ou d'une origine nationale particulières pour des perquisitions ou des arrestations.

Vos droits

- En vertu du Titre VI de la loi sur les droits civils, la discrimination basée sur la race, la couleur ou l'origine nationale dans les programmes ou activités bénéficiant d'une aide financière fédérale est interdite. Cela comprend les écoles et les collèges qui reçoivent un financement du Département américain de l'éducation. (Remarque : certaines écoles privées ne reçoivent aucun financement fédéral, les protections du Titre VI ne leur sont donc pas applicables.)
- Votre établissement d'enseignement doit répondre aux cas de discrimination ou de harcèlement basés sur la race, l'ethnie ou l'origine nationale qui nient ou limitent votre capacité à participer et à bénéficier des activités et programmes éducatifs de votre école.